

Commune de FARCIENNES.

Note de servitudes pour la division des immeubles 22 à 38, rue Le Campinaire, appartenant à la famille MERCIER-SWELLEN.

Egouttage général. Remarque: E.P. eau pluviales. C.G. collecteur général. E.V.W. évacuation des wc. E.U. eaux usées. C.V. chambre de visite.

La C.V.1 reçoit les E.P. du 22 ainsi que les E.V.C. et les E.U. de la salle de bain du 22. Va au C.G.

La C.V.2' reçoit les E.P. du 24 ainsi que les E.U. du 24. Va à la C.V.2

La C.V.2 sert pour vidanger la citerne située sous les pièces arrières du 22 et les E.W.C. du 24. Va au C.G.

La C.V.3 reçoit les E.P. du 26¹ ainsi que les liquides provenant de la fosse septique du 26¹. Va au C.G.

La C.V.4 reçoit les E.P. de la plate-forme arrière du 26 et les liquides provenant de la fosse septique du 26. Va au C.G.

La C.V.5 reçoit les E.V.W. et les E.U. du 28. Va au C.G.

La C.V.6 reçoit les E.V.W. et les E.U. du 30. Va à la C.V.7.

La C.V.7 reçoit les E.V.W. et les E.U. des 30, 32, 34. Va au C.G.

La C.V.8 sert à l'entretien du C.G.

La C.V.9 reçoit les E.P. du garage et partie des E.P. du 36 et les E.U. du 36. Va à la C.V.10.

La C.V.10 reçoit les eaux de la C.V.9, ainsi que les E.V.W. des 36 et 38. Va au C.G.

La C.V.11 reçoit les E.P. arrière des 38 et partie du 36 ainsi que les E.U. du 38.

Les E.P. des toitures avant des 36 et 38 vont à l'égouttage à rue.

Les E.P. à rue du 34 vont à la citerne située sous la cuisine du 34, via le passage latéral.

Les murs séparant les habitations sont mitoyens.

Une servitude de passage de 4m de largeur est créée sur les terrains des habitations 30 à 38. Cette servitude ne vaut que pour ces maisons.

BP
Bm
B
H
/